

CONSEIL MUNICIPAL DU 27-05-2026

PRESENTS : ABRIAL Raymond (Pouvoir de ARSAC Edwige) – ARSAC Edwige – AUBY Quentin – CHAPUIS Danièle – CHATAGNON Marianne (Pouvoir de MONCHAMP Audrey) – CUOQ Hervé – GRAS Suzanne (Pouvoir de DUNIS Lucien) – LASCHAMP Jean-Luc – MASSON Bastien – MIRAMAND Christine – REYNAUD Pierre – SIMON Daniel

EXCUSE(E)S : ARSAC Edwige (Pouvoir à ABRIAL Raymond) -- MONCHAMP Audrey (Pouvoir à CHATAGNON Marianne)

Secrétaire de séance : Suzanne

1) Approbation du PV précédent (21-04-2026) : Unanimité

2) Proposition de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission doit être composée du Maire ou d'un adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, pour les communes de moins de 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs, ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur département des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée sur une délibération du conseil municipal.

Voici donc, à l'unanimité, la liste composée de 24 personnes contribuables de la Commune de Saint-Pierre-Eynac :

Civilité	Nom	Prénom
M	AUBY	Quentin
M	SIMON	Daniel
Mme	MIRAMAND	Christine
M	MARCON	Yves
Mme	DUCASSE	Roselyne
M	PRADE	Michel
Mme	PORTE	Laëtitia
M	GIRE	Gérard
M	CUOQ	Hervé
M	MATHIAS	Gérard
M	ABRIAL	Michel
M	ROUX	Patrice
M	BERARD	Roland
M	DESHORS	Michel
M	GRAS	Adrien
M	GERENTON	Roland
M	ALLARY	Jean-Pierre
Mme	AURAND	Myriam
M	DUNIS	Lucien
Mme	GENTES	Françoise
Mme	CHAPUIS	Danièle
M	GROS	Joël
Mme	LEYDIER	Chassagne
Mme	LIOGIER	Renée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la liste à proposer au Directeur Départemental des Finances publiques.
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

3) Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

Le Maire expose au Conseil municipal le courrier reçu des services de la préfecture de la Haute-Loire en date du 30 avril 2026 pour la désignation d'un conseiller municipal correspondant Incendie et Secours. Chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un « correspondant incendie et secours ».

En application de la loi MATRAS du 25 novembre 2021, le décret n°2022-1091 du 29 juillet a créé les « conseillers incendie et secours ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Monsieur ABRIAL Raymond comme correspondant Incendie et Secours.

4) Désignation des membres des différentes instances (Communauté de Communes)

Membres de la CAO (Commission d'appel d'offre) : M. ABRIAL Raymond, Mme JULIEN Florence, M. LASCHAMP Jean-Luc

Représentants établissement public foncier : Mme JULIEN Florence

Désignation pour la CIID : Mme CHATAGNON Marianne – Mme GRAS Suzanne

Désignation pour la CLECT : M. ABRIAL Raymond et M. LASCHAMP Jean-Luc Titulaires – M. AUBY Quentin et M. SIMON Daniel suppléants

5) DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la circulaire du 26/10/01 prévoit la désignation d'un correspondant à la défense au sein de chaque Conseil Municipal. Ce correspondant, représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département, assure également le lien local entre le monde de la défense et les citoyens.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Propose de désigner : M. SIMON Daniel

6) Elections des membres des commissions communales de contrôles des listes électorales.

La commission de contrôle prévue par l'article L 19 nouveau du code électoral est chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre. Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral.

Considérant que dans les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de :
- 6 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à

participer aux travaux de la commission de contrôle, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.
- 3 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉSIGNE les membres de la commission de contrôle comme suit :

Pour le groupe majoritaire

- M. REYNAUD Pierre
- Mme JULIEN Florence
- Mme. MIRAMAND Christine
- Mme. ARSAC Edwige
- M. SIMON Daniel
- M. MASSON Bastien

Pour le groupe non majoritaire

- M. LASCHAMP Jean-Luc
- M. CUOQ Hervé
- Mme. CHAPUIS Danièle

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

7) Demandes de subvention.

Le maire fait part de plusieurs demandes de subventions émanant de l'Association APICULTURE et de la Ligue contre le cancer.

Les membres du conseil échangent sur les différentes demandes présentées et chaque demande fait l'objet d'une décision spécifique.

Le conseil municipal :

- A examiné les demandes suivantes :

1 / Association APICULTURE. Nombre de votants : 15

Les élus ne souhaitent pas statuer sur cette subvention pour le moment.

Le conseil municipal attend la décision de la commune de SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL pour un éventuel groupement.

2 / Ligue contre le Cancer.

***Pour : 0 ; Contre : 15 ; Abstention : 0).** Subvention non accordée*

Demande au maire de signifier les décisions aux organismes concernés

En ce qui concerne l'Apiculture M. ABRIAL Raymond a rappelé le succès de la réunion publique (forte participation).

120 pièges ont été commandés et donnés aux habitants ; un bilan des captures est attendu.

Un arrêté préfectoral encadre désormais la lutte (coût moyen de 160 euros pour la destruction d'un nid par un professionnel, les pompiers n'intervenant plus).

Il évoque par la suite un projet : Création d'une association (2 personnes déjà formées). Une entente avec la commune de Saint-Julien-Chapteuil est à l'étude. La participation nécessaire sous forme de subvention est de 4000 euros (matériel, protection, insecticide)

Une demande à la préfecture sera faite afin d'obtenir la liste des professionnels habilité et la diffuser sur Illiwap. Décision finale reporter au prochain conseil, dans l'attente du retour de la commune de Saint-Julien-Chapteuil.

8) Vente M. Rozier – Vente M. GRAS

Modification de la délibération : Le Cabinet C Foncier est retiré du processus ; les acquéreurs ont le libre choix de leur notaire.

9) DIVERS

Lettre M. RHALEM

Naissance : Validé pour l'année 2026. La commission communication se chargera de recenser les naissances et de gérer les achats. Les nouveaux nés seront mis à l'honneur.

Décès : Proposition d'Hervé d'offrir un arbre au choix des familles endeuillées. Projet mis à l'étude pour 2027.

Représentant salle des fêtes

Le matériel de cuisine va être renouvelé (four, table inox...)

Le contrat de location sera modifié pour stipuler qu'il est strictement interdit de cuisiner dans la cuisine (utilisation pour le réchauffage, maintien au chaud uniquement)

Des horaires fixes seront instaurés pour la remise des clés et les états des lieux. Pour l'instant aucune personne n'est désignée pour cette mission.

Congé maternité Mohini

Mme DEVIDAL est en congé maternité de cette fin de semaine jusqu'au 21 septembre.

Dans le cadre des délégations au maire, Raymond propose d'embaucher Elodie (stagiaire du centre de gestion) au moins jusqu'au 1^{er} septembre.

Culture et événements

Christine signale que le CE du Monastier ne proposera pas de spectacle sur la commune cette année. La lecture estivale du 19 août sera assurée par Mme LIOGIER.

Fleurissement

La commande de fleurs est passée : Arrivage prévu en début de semaine prochaine.

Intercommunalité

M. LASCHAMP signale qu'aucune personne n'est en charge de la culture à la Communauté de Communes.

Commission tourisme : Une augmentation de la taxe de séjour est évoquée

RD26 :

Réception des rapports de l'expert et du Département. L'expert demande des études complémentaires. Une réunion avec le Département est prévue pour préparer le marché de travaux (création d'un mur de soutènement et d'une tranchée drainante). En ce qui concerne Mme LEGRAND celle-ci est relogé chez un voisin, cependant aucune décision n'est encore actée concernant la maison. Un rendez-vous avec les assureurs sera organisé pour leur présenter l'ébauche du marché.

RN88 (au niveau de Cellier)

Problème de fauchage des herbes constaté.

Action : Contacter la DIR

Lotissement de St Pierre Eynac

Problème de vitesse excessive dans le lotissement signalé par M. LASCHAMP.

Assemblée de Lardeyrol : Mme MIRAMAND est en possession des clés de l'assemblée

Assemblée de Monnac : Le toit en lauzes est à revoir.

M. CUOQ sollicite une demande de devis pour travaux.

Gestion des déchets : Problème de poubelle signalé à la Paravent

Chemin entre Tournecol et les chaumes (M. Garnier) : Le CM ne souhaite pas donner suite à se projet pour le moment.

Sécurisation et aménagement à l'Ecole : La dépose des enfants paraît plus judicieuse à l'arrière et non pas devant l'école. Modification du portail. Projet de plantation de tilleuls programmé.

Communication et logistique

M. REYNAUD demande de refaire la sectorisation de la distribution des affiches en fonction du nombre précis de boîtes aux lettres par secteur.

M. ABRIAL propose d'organiser un samedi pour faire le tour de la commune entre élus.

Sport

Mme CHATAGNON nous fait part de la finale de foot des filles samedi à 18 heures à Coubon.

Panneaux d'affichage

M. AUBY informe qu'ils sont commandés

Photocopieurs

Proposition commerciale de la société Koesio pour remplacer le matériel actuel par des modèles similaires et avec traceur intégré.

Fin de séance : 22H 38